

Image not found or type unknown



## Restitution caution apres etat des lieux

Par **rami**, le **10/06/2009** à **11:09**

Bonjour, rnj'ai envoyé mon preavis pour quitter l'appartement le 16 Avril 2009 en souhaitant quitter l'appartement le 31 mai 2009. rnle propriétaire a accepté et la remise des clés et l'etat des lieux a eu lieu le 2 juin 2009 (cause 31 mai un dimanche et 1 juin lundi de pentecote) rncest ce que le propriétaire peut retenir une somme sur la restitution de la caution en se disant que normalement le preavis doit être de 2 mois ( alors qu'il accepté et fait l'etat des lieux et reçu les clés) rnmerci